

En plus de la nouvelle Constitution, le Maroc est signataire de huit des neuf instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), de trois des quatre conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) consacrées à l'égalité, dont les conventions cent et cent-onze relatives à l'égalité des chances, de traitement et de rémunération.

Pourtant, les données sur le terrain démontrent un inégal accès des femmes à l'activité économique. Les femmes ont tendance à occuper des postes moins qualifiés et sous-rémunérés et ont un accès limité aux postes de responsabilité. Plus d'un an après leur entrée sur le marché du travail, 75% des femmes sont au chômage, contre 60% des hommes. Le Maroc fait partie des pays où l'indice de la participation des femmes à l'économie est le plus faible (128ème sur 135 pays). En effet, la participation des femmes au marché du travail, a chuté passant de 30% en 1999 à 25% en 2012. La situation de la femme marocaine au travail se caractérise par la vulnérabilité. Une part importante de femmes travaille dans le secteur informel, sans aucune protection sociale et sans rémunération tels que l'agriculture, les activités saisonnières, l'artisanat et le travail à domicile.

Les aides familiales, les domestiques de maison et des femmes travaillant dans le secteur traditionnel ne bénéficient ni de protection sociale ni médicale. (La population des bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire est composée de 30% de femmes contre 70% d'hommes). Le harcèlement sexuel sur les lieux de travail reste une question insidieuse, rarement dénoncée, de peur des représailles.

Malheureusement, il existe un décalage entre les textes et le vécu quotidien des femmes salariées, lequel touche particulièrement les salaires. Si dans le secteur public on relève des disparités de fonction et de promotion, dans le secteur privé, il existe un écart de salaire de plus de 25 % entre les femmes et les hommes. De même, le faible taux de syndicalisation des femmes et l'ignorance de leurs droits, les exposent à l'exploitation et aux discriminations.

Si le principe d'égalité a besoin de lois, l'existence de celles-ci ne suffit pas à en garantir l'effectivité. En dépit des progrès de ces dix dernières années, nombre d'obstacles se dressent encore devant la consolidation de la parité homme-femme dans la société en général, et au travail en particulier.

La discrimination envers la femme marocaine trouve d'abord son origine dans l'accès inégal à l'éducation. Près de 53% des femmes au Maroc ne savent ni lire ni écrire. La scolarisation de la fille est contrecarrée par des valeurs et des représentations sociales qui empêchent parfois leur accès à l'espace public et, de là, toute révision ou remise en cause de la division sexuelle du travail. Le taux élevé d'abandon scolaire chez les filles est souvent dû à des choix familiaux reposant sur des conceptions traditionnelles telles que les mariages précoces ou la préférence donnée à l'éducation des garçons.

La persistance de préjugés et de stéréotypes ainsi que la culture patriarcale nourrissent la division sexuelle du travail. Il s'agit d'une culture discrétionnaire sexuelle du travail (hommes dehors, femmes au foyer). La décision unilatérale de l'homme en tant que chef de famille reste prédominante. Les questions de l'égalité, des violences, restent taboues. Ces inégalités font écho aussi à une lecture restrictive du référent religieux, notamment en ce qui concerne la question sensible de l'héritage. Ce qui renforce la discrimination devant le droit en matière notamment de l'accès des femmes à la propriété foncière notamment les terres collectives. Une discrimination qui limite leur accès à l'entrepreneuriat et les confine dans des activités informelles.

Dans le même sens, l'environnement juridique des affaires est toujours hostile aux femmes. L'absence de facilités de financement et de crédits, la difficulté de constituer des réseaux commerciaux et le manque de personnel qualifié en constituent les principaux obstacles au développement des entreprises féminines. La corruption, la bureaucratie, l'absence d'état de droit qui favorisent les monopoles, les privilèges, rendent également l'investissement pour les femmes très coûteux.

En outre, les conditions de travail des femmes sont très difficiles. L'absence d'infrastructures sociales de garde et de soins ne permettent pas une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. A cet égard, on peut relever aussi la non-flexibilité des horaires de travail, la non-disponibilité de logistique et de services, le non-respect du droit à l'allaitement et l'absence d'un local aménagé pour ce dernier, l'absence des conditions facilitant le travail de nuit (pauses et transport), une durée du congé de maternité faible. Autant de facteurs qui affectent le développement de la parité en matière économique.

Les perceptions socialement construites et partagées des femmes et des hommes n'intègrent donc pas totalement le principe d'égalité dans leurs comportements. Les rôles sociaux et les valeurs traditionnelles constituent encore des obstacles à l'égalité effective des sexes. Le rôle

des médias dans la promotion des valeurs d'égalité au Maroc demeure peu visible. L'apprentissage de la culture de l'égalité à l'école est peu ancré. Dans un contexte, où la population marocaine est encore tiraillée entre la modernité et la tradition, les avancées formelles au profit des femmes doivent être renforcées par des mesures visant un changement plus vaste des mentalités.

Source: [AllAfrica](#)